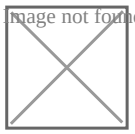

situation irreguliere des parents

Par **ghazi78**, le **29/08/2011** à **03:58**

bonsoir,
j suis 1 jeune tunisien ca fait 9 mois que je suis en france,juste 1 mois avant la revolution,j suis venu en visa touristique de 2 mois mais vu les problemes en tunisie je suis resté..ma fiancé est venu me voir en juillet pour 15 jours,elle est rentré et elle enceinte maintenant en tunisie!que faire?elle revient rester ici et accoucher?que sera la situation du bebe?et la notre?on voudrais bien rester ici en france....
merci.

Par **youris**, le **29/08/2011** à **11:32**

bjr,
même né en france, comme les 2 parents sont tunisiens votre bébé sera tunisien.
cdt

Par **ghazi78**, le **29/08/2011** à **15:06**

bjr
merci pour la reponse...
c a dire aucune chance pour nous de rester en france?
quel demarches dois je faire??sachant que je n'ai pas l'aide medicale etat.EME.

Par **Domil**, le **29/08/2011** à **16:05**

Donc vous êtes en situation irrégulière. Vous n'avez aucune possibilité de faire venir votre famille légalement.
Il faut d'abord que vous obteniez un droit au séjour, puis attendre d'entrer dans les conditions du regroupement familiale
- séjour régulier de 18 mois au moins.
- avoir sur les 12 derniers mois au moins le SMIC comme revenu
- avoir un logement décent et d'une superficie normale pour une famille de deux adultes et un enfant.

Par **ghazi78**, le **29/08/2011** à **16:13**

merci pour votre reponse...
comment pourrais je avoir le droit a sejour?sachant que maintenant j travaille pas j suis logé par 1 ami...
ma fiancée peut revenir en visa touristique et peut rester pour accoucher ici...mais apres?en sera 3 sans papier?
pour demander l'asile par exemple ai-je le droit??quels conditions pour l'avoir?
dois je consulter un avocat?....
AIDEZ MOI SVP.

Par **Domil**, le **29/08/2011** à **16:30**

[citation]comment pourrais je avoir le droit a sejour?sachant que maintenant j travaille pas j suis logé par 1 ami...[/citation] très difficile. Avez-vous un métier ? avez-vous fait des études ?

[citation]ma fiancée peut revenir en visa touristique et peut rester pour accoucher ici...mais apres?en sera 3 sans papier? [/citation] oui, et tous les 3 expulsables SAUF si l'un des deux parents de l'enfant à naitre est lui-même né en France.

[citation]pour demander l'asile par exemple ai-je le droit??quels conditions pour l'avoir?[/citation]il faut avoir été personnellement persécuté dans votre pays.

Par **ghazi78**, le **29/08/2011** à **17:05**

malheureusement j peux rien faire!
oui j fais des etudes j 1 bac+2 en sciences economiques et commercial en tunisie....ainsi que j le permis c et c+e des camions poids lourds et semi remorques....j travaille pas vu k j pas le droit...
j pas de problemes dans mon pays mais c pas encore stable la tunisie...

Par **Domil**, le **29/08/2011** à **17:09**

Donc peu d'issue, sauf à retourner dans votre pays, pour voir grandir votre fille et ne pas laisser sa mère se dépatouiller toute seule pour son éducation et son entretien.

Par **ghazi78**, le **29/08/2011** à **17:11**

par exemple avec une promesse d'embauche d'une societé francaise est ce que je peux avoir un titre de sejour??dois je rentrer en tunisie avant ou tout se fera ici??....

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés